



**Manon Massé**  
Députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques

Québec, le 17 mai 2016

Monsieur Michel Bonsaint  
Secrétaire général  
Édifice Pamphile-Le May  
3035 des Parlementaires  
Bureau 2.54  
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Vous trouverez ci-joint, la motion dont nous souhaitons débattre ce mercredi 18 mai, à la rubrique des affaires inscrites par les député.es de l'opposition, et ce, conformément aux dispositions de l'article 97 et suivants de notre Règlement.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, mes salutations solidaires.

Josée Larouche  
Responsable des travaux parlementaires, Québec solidaire

p.j. Motion

Hôtel du Parlement  
3<sup>e</sup> étage, bureau 3.03  
Québec (Québec) G1A 1A4  
Téléphone : 418-644-1430  
Télécopieur : 418-643-0624

[Empty rectangular box]

[Empty vertical line]

**AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉ-ES DE L'OPPOSITION**

(Article 97 RAN)

« Que l'Assemblée nationale reconnaisse que, en 2016, seul un salaire horaire de 15\$ ou plus permet aux personnes salariées à temps plein d'obtenir un revenu viable;

Que l'Assemblée nationale s'engage à adopter d'ici la fin de la présente législature une loi sur le salaire minimum à 15\$ de l'heure qui établira les critères pour son augmentation annuelle. »

**Présentée par la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques**

**Mercredi 18 mai 2016**

*M. D. G. G. G.*  
17/05/16  
10h41